



Assemblée générale

Distr. générale
30 juin 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 129 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Nicole Ann **Mannion** (Irlande)

I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a déjà présentées à l'Assemblée générale au titre du point 129 de l'ordre du jour figurent dans les rapports de la Commission publiés sous les cotes A/65/646, et Add.1 et 2.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à ses 39^e et 42^e séances, les 23 mai et 30 juin 2011. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/65/SR.39 et 42).
3. Pour la poursuite de l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne et Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève (A/65/328/Add.7);
 - b) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/602/Add.2).

II. Examen de propositions

Projet de résolution A/C.5/65/L.36

4. À sa 42^e séance, le 30 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée



générale ou le Conseil de sécurité » (A/C.5/65/L.36), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant des Pays-Bas.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/65/L.36 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 64/244 A et la section VI de sa résolution 64/245, toutes deux en date du 24 décembre 2009, la section IV de sa résolution 64/260, du 29 mars 2010, la section XIII de sa résolution 65/259 et sa résolution 65/260 A, toutes deux en date du 24 décembre 2010, et la section II de sa résolution 65/268, du 4 avril 2011,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité intitulé « Groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne et Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève »¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport²;
3. *Décide* d'approuver le budget du Groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2011, qui s'élève à un montant net de 1 670 400 dollars des États-Unis (montant brut : 1 693 500 dollars);
4. *Décide également* d'approuver le budget du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2011, qui s'élève à un montant net de 1 469 000 dollars (montant brut : 1 590 600 dollars);
5. *Décide en outre* que les ressources nécessaires à la conduite des activités du Groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne et du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève seront prélevées sur le crédit global approuvé au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2010-2011 et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à ce sujet dans son deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

¹ A/65/328/Add.7.

² A/65/602/Add.2.